



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 13 juin 2022 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'fixant les congés des membres du personnel dans les centres psycho-médico-sociaux de l'État, les Centres de formation de l'État et dans les Services d'inspection des centres psycho-médico-sociaux pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024', portant le numéro 71.680/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 13 juillet 2022, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.